



Gymnase intercantonal de la Broye

PLAN D'ÉTUDES ET PROGRAMME

ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

DOMAINE PROFESSIONNEL TRAVAIL SOCIAL

08.07.2024

INTRODUCTION À L'ÉCONOMIE ET AU DROIT

Préambule et objectifs généraux

L'objectif de l'enseignement de l'économie et droit est de permettre aux personnes en formation de présenter les principaux repères qui leur permettent de se positionner face aux changements qui interviennent dans le contexte économique et le cadre légal existants, que ce soit dans leurs rôles de collaborateurs d'une institution – entreprise, de membres d'une famille, de consommateurs ou de citoyens et de contribuer ainsi à l'évolution durable de la société.

Cet objectif est atteint si les personnes en formation parviennent à se forger leur propre opinion de manière objective et fondée sur des problèmes concrets concernant l'économie d'entreprise, l'économie politique et le droit (citoyens responsables sur les plans économique et juridique), à présenter leurs propres solutions et à apprécier celles proposées par des experts.

Pour y parvenir, il importe que les personnes en formation comprennent les structures et les processus essentiels de l'économie d'entreprise, de l'économie politique et du droit et connaissent les bases sur lesquelles se prennent des décisions. Elles acquièrent à cet effet des bases en économie et en droit qu'elles peuvent appliquer à des cas concrets.

Principaux objectifs atteints en fin de formation

Savoirs et connaissances

Economie d'entreprise

- Etude de l'activité des entreprises. Les entreprises produisent des biens ou offrent des services qui répondent à des besoins et reçoivent en retour une contre-prestation. Ces échanges répondent à la loi de l'offre et de la demande.

Economie politique

Acquisition des savoirs suivants:

- Sur les processus économiques de base (la production, la distribution et la consommation de biens et de services).
- Sur les conditions cadres de la régulation monétaire et non monétaire et leurs incidences.
- Sur les activités et les institutions qui participent aux processus économiques de base ainsi que sur la politique économique.

Droit

- Acquisition d'un savoir de base du système juridique et des normes qui déterminent le cadre de l'ordre social.

Compétences méthodologiques, savoirs-faire

Transdisciplinaires

- Capacité de réflexion : analyser l'actualité en ce qui concerne une gestion responsable des ressources limitées et le respect des normes éthiques reconnues ; décrire les principales corrélations qui existent entre des données économiques, sociales et juridiques.

Economie d'entreprise

- Acquisition des connaissances sur les principaux processus d'une entreprise, ses structures et son environnement.

Economie politique

- Capacité à distinguer les principales relations entre microéconomie et macroéconomie.

Droit

- Compréhension des problèmes et du langage juridiques (connaissances juridiques de base, techniques de travail juridiques et résolution de cas pratiques) et capacité de prendre des décisions lors de litiges avec l'Etat ou d'autres sujets de droit

Compétences sociales, attitudes et savoir-être.

Transdisciplinaires

- Capacité à s'intéresser : suivre les événements économiques et politiques.

Economie politique

- Être en mesure de comprendre des problèmes en prenant en compte les évolutions de la société et les développements techniques et écologiques.

Economie d'entreprise

- Compréhension des processus de décision, le libre choix, les contraintes et les conflits d'intérêts dans le cadre de la gestion.

Droit

- Prise de conscience que le droit évolue, qu'il structure et organise les relations entre les membres de la société, qu'il contribue à résoudre les conflits et qu'une société ne peut fonctionner sans loi.

À la fin du deuxième semestre, l'élève est capable de :

| Domaines de formation | Compétences spécifiques et objectifs | Programme, contenus et fundamentum de connaissances |
|--|---|---|
| <i>1. Aspects juridiques (37-43 périodes)</i> | | |
| 1.1. Ordre juridique et notions fondamentales (12-18 périodes) | <ul style="list-style-type: none"> • Décrire les principales caractéristiques du système juridique suisse et le percevoir comme élément essentiel de notre organisation sociale et de ses normes • Décrire sommairement l'organisation du droit suisse • Connaître les caractéristiques des principaux domaines juridiques (droit public (droit étatique, droit administratif, droit pénal) et droit privé (code civil, code des obligations)) et savoir classer les litiges dans ces domaines • Etudier des cas pratiques et actuels et suivre une démarche systématique et ciblée (faits, éléments constitutifs, conséquences juridiques, application du droit) face à des problèmes juridiques | <ul style="list-style-type: none"> • Généralités d'un système juridique à l'aide des notions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Droit public ➤ Systématique et principaux domaines juridiques ➤ Etat de droit et institutions juridiques ➤ Droits fondamentaux (sens fondamental du droit : signification à l'exemple de la garantie de la propriété et de la liberté d'expression) ➤ Droits fondamentaux ➤ Droit privé ➤ Systématique et principaux domaines juridiques ➤ Principes juridiques (bonne foi, devoirs généraux, fardeau de la preuve) • Cas concrets de procédure civile, procédure pénale, procédure administrative |

| Domaines de formation | Compétences spécifiques et objectifs | Programme, contenus et fondamentum de connaissances |
|---|--|--|
| <p>1.2. Code civil (22-28 périodes)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Décrire les conditions de la capacité de discernement et de l'exercice des droits civils des personnes physiques et morales et en connaître les conséquences sur le plan légal | <ul style="list-style-type: none"> • Sujets de droit et objet de droit, jouissance des droits civils et exercice des droits civils des personnes physiques et morales |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Traiter des cas juridiques concrets relevant du droit de la famille | <ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les conditions et les effets du mariage, du concubinage du partenariat enregistré, du divorce et des parents et présenter les principales différences. |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Traiter des cas juridiques relevant du droit des successions à l'aide du code | <ul style="list-style-type: none"> • Présenter le régime matrimonial dont en priorité la participation aux acquêts et ses effets pendant le mariage et en cas de dissolution du mariage. • Déterminer, pour des partages typiques, les héritiers légaux, régler une succession légale et indiquer les réserves pour des cas simples. • Déterminer la répartition de la succession selon les dispositions légales. |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer des problématiques concernant les droits réels à l'aide de la loi | <ul style="list-style-type: none"> • Droits réels (propriété, réserve de propriété et possession) • Apprécier à l'aide de cas concrets les différents aspects des droits réels |

ETHIQUE ET DROIT

Préambule et objectifs généraux

L'éthique se définit comme une pratique réflexive qui recouvre l'ensemble des actions et comportements déterminés par des valeurs de manière à qualifier la responsabilité morale des individus comme des collectivités. La réflexion éthique s'articule de manière discursive autour de l'étude des intentions, des compatibilités d'actions, des situations et de leurs implications mutuelles, pour comprendre et expliciter l'entièreté et la complexité d'une action ou d'un comportement considéré comme moral dans une société donnée. L'éthique appliquée à une formation à visée professionnalisante accorde une attention particulière aux problématiques morales du monde professionnel en lien avec le travail social, de l'organisation normative des sociétés autour des thématiques socialement vives, ainsi que des interactions diverses qui engagent la responsabilité de l'individu dans ses actions quotidiennes, comme dans ses décisions existentielles ponctuelles, que ce soit du point de vue du travail social, de la société civile ou de l'engagement citoyen.

Le droit constitue un état stabilisé de règles appliquées à une société définie, qui les reconnaît comme telles. Le droit est un produit social complexe, combinant l'usage coutumier et les principes légaux, appelés ensemble à garantir auprès du collectif citoyen une compréhension et un fonctionnement cohérent de la justice et du bien commun. Les concepts éthiques issus de la réflexion philosophique et les pratiques légales effectives s'insèrent dans un dialogue critique continu, qui permet d'assurer l'existence d'une société démocratique effective.

L'étude du droit dans une formation à visée professionnalisante accorde une attention particulière aux zones de tensions construites par la dialectique des normes culturelles, des règles légales et de l'application souveraine des valeurs morales, mises en exergue dans le monde professionnel du travail social comme dans l'espace socio-culturel structuré autour ou par l'étude et le questionnement de ses propres processus.

Principaux objectifs atteints en fin de formation

Savoir et connaissance

L'élève est capable

- A1. d'identifier, de manière critériée, un cas donné relevant de la réflexion éthique comme de l'enjeu légal,
- B1. de reconnaître et de sélectionner quels concepts éthiques et quels paramètres légaux sont nécessaires à son analyse,
- C1. de puiser dans un corpus de textes éthiques et de bases légales les éléments pertinents pour déterminer des enjeux éthiques et légaux.

Compétences méthodologiques, savoir-faire

L'élève est capable

- A2. d'explicitier les raisons d'une décision morale,
- B2. de décrire un processus d'arbitrage légal
- C2. de participer à un débat autour de problématiques éthiques et légales,
- D2. d'argumenter en respectant la rigueur autant du discours philosophique que des mécanismes légaux.

Compétences sociales, attitudes et savoir-être

L'élève est capable

- A3. de comprendre la nature et le fonctionnement des principes généraux d'un État de droit démocratique,
- B3. de distinguer, comme de combiner, les paramètres juridiques et les concepts éthiques dans des situations concrètes, notamment du monde du travail, de la vie sociale et des comportements culturels,
- C3. de défendre sa position de personne moralement souveraine, autant que de tenir une posture citoyenne responsable, comme de comprendre celles des autres,
- D3. d'assumer une attitude citoyenne de respect de la diversité des convictions éthiques, de la pluralité des appartenances et de l'intégrité de la personne humaine, en conformité avec la permanence de l'État de droit, notamment dans les termes de la Constitution fédérale.

Objectifs spécifiques du plan d'études et contenu du programme

À la fin du cinquième semestre, l'élève est capable de :

| Domaines de formation | Compétences spécifiques et objectifs | Programme, contenus et fondamentum de connaissances |
|--|---|---|
| Découverte des spécificités de l'éthique appliquée et de son interaction avec le droit. (40 périodes) | <ul style="list-style-type: none"> • (A1,B1) analyser des cas complexes • (A2,B2,C2) participer activement à des débats • (A3,B3,D3) présenter des prises de positions argumentées | <ul style="list-style-type: none"> • Initiation aux courants éthiques contemporains notamment les approches libérales en regard des communautaires, ainsi qu'à la distinction entre droit coutumier et constitutionnel. • Études de cas spécifiques autour des problématiques des appartenances sociales, des discriminations, de la marginalité, de l'engagement citoyen, de la désobéissance civile et de la responsabilité collective. |

À la fin du sixième semestre, l'élève est capable de :

| Domaines de formation | Compétences spécifiques et objectifs | Programme, contenus et fondamentum de connaissances |
|--|---|--|
| Construction d'une posture éthique et citoyenne (40 périodes) | <ul style="list-style-type: none"> • (C1C2) participer aux débats de manière autonome, en mobilisant les ressources adéquates • (D2) Tenir une posture critique et métacognitive • (C3D3) Décentrer son propos pour explorer la diversité des positions alternatives | <ul style="list-style-type: none"> • Approfondissement des concepts éthiques et juridiques autour des rapports entre le droit et les normes, ainsi que de la distinction privé-public. • Gestion des problématiques complexes autour de l'universalisation de questions socialement vives situées, notamment le genre, l'ethnie, l'environnement, la liberté de croyance et d'opinion, l'égalité et les Droits Humains. • Études d'apports conceptuels critiques en éthique et droit éclairés par les approches (à titre de suggestion) de Rawls, Dworkin, Ogien, S. Donaldson, Kymlicka, Sendel. |

Stratégies didactiques

L'éthique et le droit engagent l'élève en tant que personne responsable dans un contexte citoyen. En ce sens, la démarche didactique se construit à partir de l'apprenant dans un processus adaptatif. Le mode d'enseignement se veut ainsi le plus flexible possible, de manière à favoriser un environnement d'apprentissage centré sur les élèves et exemplaire dans la situation vécue en classe de la qualité éthique étudiée dans les concepts et les lois.

Les thématiques choisies sont centrées autour du travail social avec une possible ouverture interdisciplinaire. Les liens avec les problématiques actuelles sont privilégiés.

Enseignement interdisciplinaire

L'éthique, par le recoupement de ses interrogations avec les domaines les plus divers (droit, politique, économie, art, sciences, etc.), se prête par essence à une démarche réflexive interdisciplinaire. L'attention particulière portée sur la diversité des questions socialement vives sur le plan éthique et légal favorise la gestion de la complexité inhérente à la vie professionnelle comme à l'ensemble des projets de vie des élèves.